

tribunaux. Il fournit actuellement des données sur les jeunes contrevenants ayant été traduits en justice.

20.9.2 Programme d'aide technique

Le service d'aide technique appuie l'élaboration des programmes statistiques et les transferts de technologie entre les administrations compétentes, les aidant à mettre au point des systèmes d'information opérationnels par l'entremise de ses experts techniques et de son personnel de soutien. Le programme d'aide technique vise les principaux éléments de l'appareil judiciaire dans les provinces, les territoires et au gouvernement fédéral.

Association fédérale-provinciale. L'exploitation du Centre repose sur le principe selon lequel les

tâches doivent être partagées en matière d'information juridique nationale. Un conseil de l'information juridique est composé de tous les sous-ministres chargés de l'administration de la justice ainsi que du statisticien en chef du Canada. Sa mission consiste à assumer l'orientation et la surveillance de la collaboration fédérale-provinciale par l'examen des programmes, des priorités et des progrès.

Un comité officiel d'agents de liaison représente les membres du Conseil de l'information juridique. Il est surtout chargé d'élaborer des programmes et des projets précis en collaboration avec le Centre. Les membres sont les porte-parole de l'administration qu'ils représentent. Des comités consultatifs des programmes conseillent également le Centre dans l'élaboration de programmes et de projets particuliers.

Source

Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. Coordonnateur: Dennis Conly.